



COMMUNE DE POMMEUSE

À rappeler dans toute correspondance

Dossier n° DP 077 371 25 00024

Date de dépôt : **19/03/2025**

Demandeur : **Monsieur BRUNEAUX GREGORY**

Pour : **Pose d'une pergola**

Adresse du terrain : **28 rue du Moulin Jacquot
à POMMEUSE (77515)**

ARRÊTÉ URBA 2025/039
de non-opposition à une déclaration préalable
au nom de la commune de POMMEUSE

Le maire,

VU la déclaration préalable déposée le 19/03/2025 par Monsieur BRUNEAUX GREGORY demeurant 28 RUE DU MOULIN JACQUOT à POMMEUSE (77515) ;

VU l'affichage en mairie en date du 20/03/2025 de l'avis de dépôt de la demande susvisée ;

VU l'objet de la déclaration :

- Pour la pose d'une pergola ;
- Sur un terrain situé 28 rue du Moulin Jacquot à POMMEUSE (77515) ;

VU le code de l'urbanisme ;

VU le plan local d'urbanisme approuvé le 05/04/2018 ;

VU la modification simplifiée prescrite le 15/11/2018 ;

VU les pièces complémentaires déposées en date du 24/04/2025 ;

ARRÊTE

Article UNIQUE

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable pour le projet décrit dans la demande susvisée.

Fait à **POMMEUSE**, le 12 mai 2025

Pour le Maire,
L'adjoint délégué,
Michel DE LANGLOIS



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.